

MAIRIE DE BELLON

115 route de la croix de mission
Charente

Code Postal 16210
Tél. : 05.45.98.17.21
mairie@bellon16.fr

ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU DÉCLASSEMENT D'UNE PORTION DE LA VOIE COMMUNALE N°112 DE LA COMMUNE DE BELLON

Monsieur le Maire de BELLON

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 février 2026 approuvant le projet de déclassement d'une portion de la voie communale n° 112 dite Impasse des Viauds dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation ;

Vu le dossier d'enquête publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Il sera procédé à une enquête publique sur le déclassement de la voie communale n° 112 dite Impasse des Viauds de la commune de Bellon pour une durée de 15 jours à compter du 24 mars 2026 à 14 H 00.

ARTICLE 2 :

Monsieur Didier LABREGERE, exerçant la profession de Lieutenant-colonel honoraire de l'armée de Terre a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 :

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Bellon pendant 15 jours aux jours et heures habituel d'ouverture de la mairie, du 24 mars 2026, 14 H 00 au 10 avril, 17 H 00.

ARTICLE 4 :

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :
Le 10 avril 2026 de 14 heures à 17 heures.

ARTICLE 5 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

ARTICLE 6 :

Pour l'information du public, le présent arrêté sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci par voie d'affiche.

ARTICLE 7 :

Madame la secrétaire de mairie, et Monsieur le Commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bellon,
Le 3 mars 2026
Le Maire
Philippe VIGIER

